

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.  
Absents excusés : Amandine TACHON, Jean-Paul LARIVIERE, Victor COLAS

## **Bâtiments communaux**

### **Projet MAM-Gîtes**

Le conseil municipal décide de retenir la SARL PERRIN qui obtient la meilleure note du classement.

### **Urbanisme - préemption**

L'étude d'un dossier de préemption reçoit un avis unanime du conseil municipal. Il est décidé de procéder à cet acte.

## **Restaurant**

Le restaurant communal est libre à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021.  
Toute nouvelle proposition de reprise est en mesure d'être étudiée.

## **Personnel communal**

Le conseil municipal décide la reconduction des primes de fin d'année au personnel communal.

## **Assainissement**

Le conseil municipal n'étant pas favorable à ce transfert de compétences ne juge pas utile la mise à disposition au SIVOM Vallée de la Besbre des documents pour le moment, l'obligation de transfert de la compétence étant fixée au 01/01/2026.

## **CCAS**

Il est décidé de la confection de colis aux personnes âgées de plus de 80 ans qui n'ont pas assister au repas et également aux personnes en maisons de retraite ou hospitalisées.